



Defaut sur une voiture vendue d'occasion

Par **Duval Jeol**, le **13/12/2016** à **07:46**

Bonjour; mon grand-père m'a donné sa voiture (Peugeot 106 de 1992);après le contrôle technique qui est OK j'ai mis cette dernière en vente. Je l'ai vendue la semaine passée après essai de l'acheteur.

Après 5 jours celui-ci m'a contacté et m'a dit que le chauffage ne fonctionnait pas, il est vrai que je ne le savais pas moi-même car la voiture je l'ai eu au mois d'août et que nous ne sommes pas dans une région où il fait très froid .

L'acheteur peut-il porter plainte?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **13/12/2016** à **08:34**

Bonjour,
porter plainte ? comme vous y allez !? le chauffage fait partie des éléments facilement vérifiables sur une voiture, donc à mon sens il n'y a pas vice caché.